

Pôle communication
Tel : 24.66.40

Vendredi 20 novembre 2015

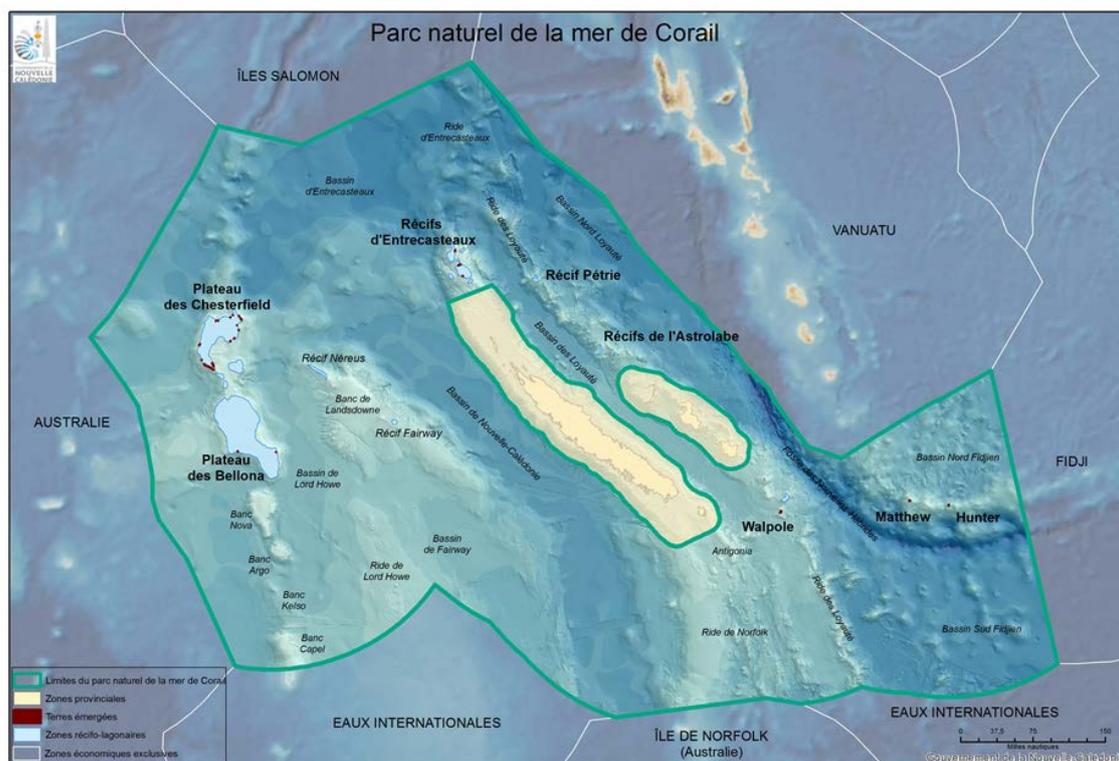
INFO PRESSE

Parc naturel de la mer de Corail

2^d comité de gestion du vendredi 20 novembre

Le 2^d comité de gestion du parc de la mer de Corail s'est tenu ce vendredi 20 novembre dans la salle des délibérations de la province Sud, en présence des représentants du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et de l'État. Objectif : élaborer un plan qui se traduira par de nouvelles mesures de protection et de gestion du parc, en collaboration avec tous les acteurs.

En avril 2014, le gouvernement de Nouvelle-Calédonie a créé le parc naturel de la mer de Corail pour préserver l'intégrité écologique de cette grande aire marine. Plus précisément, le comité de gestion s'est fixé 8 orientations relatives au patrimoine naturel et culturel, aux usages en mer, à sa gouvernance et à son intégration régionale. L'un de ces objectifs consiste notamment à protéger les écosystèmes, les habitats et les espèces les plus vulnérables, ainsi que le patrimoine culturel, en recherchant le meilleur équilibre entre conservation et développement des activités humaines, à travers la mise en place d'un réseau d'aires marines protégées au sein du parc. Le parc couvre toute la zone économique et exclusive de la Nouvelle-Calédonie plus les îles et îlots inhabités (Entrecasteaux, Chesterfield, Walpole, Matthew et Hunter), soit 1.3 million de km².



Réalisation : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie / DAM-NC / SPE - novembre 2015

Le comité de gestion du parc naturel est co-présidé par le président du gouvernement et le haut-commissaire de la République et est composé de 32 personnes réparties en 4 collèges équilibrés : le collège des institutions, le collège coutumier, le collège des socio-professionnels et le collège de la société civile. Il est chargé de proposer le plan de gestion du parc naturel de la mer de Corail au gouvernement de la Nouvelle Calédonie.



Toutes précisions techniques sur le parc naturel de la mer de Corail et sur le déroulé de ce deuxième comité de gestion peuvent être demandées auprès de la direction des affaires maritimes :

- par message électronique : parc_mer_de_corail.dam@gouv.nc
- par téléphone au 27 99 76
- sur le site internet de la direction des affaires maritimes : <http://www.affmar.gouv.nc/portal/page/portal/affmar/>



** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc et lemagdugouv.nc **